

COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT

Compte-rendu de la séance du 20 juin 2012

Le mercredi 20 juin 2012, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, et Mesdames et Messieurs les représentants des associations, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis dans la salle des Mariages.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h40 et souhaite la bienvenue aux représentants des associations ainsi qu'au public.

Il précise que cinq associations ou organismes ont demandé à s'exprimer.

M. LE MAIRE : Le CIL Gerland - Guillotière n'a pas déposé ses questions dans les délais impartis. Je vous rappelle à ce sujet, que nous étions tous d'accord sur la nécessité de respecter un certain nombre de règles pour un meilleur fonctionnement du CICA.

Tout le monde était bien d'accord là-dessus et parmi ces règles, il y avait notamment celle relative à la nécessité de déposer ses questions dans les délais proposés.

C'est important car pour chaque question, nous interrogeons tel ou tel service afin de vous apporter la réponse la plus complète possible.

On a pris ce type de disposition tous ensemble, et fait en sorte que cela soit appliqué jusque – là. L'association qui n'a pas posé ses questions dans les délais n'aura donc pas de temps de parole ce soir.

1 – Association des Retraités et Pré-Retraité(es) CFDT ULR du 2^e et 7^e arrondissements.

1 – Mme JAUREGUI : Au dernier **conseil de Gérontologie**, nous avons évoqué le désir pour des personnes à mobilité réduite, d'aller voter en personne. La réponse de Monsieur TOURAINE présent et de Monsieur CARACO était claire ; il suffisait de téléphoner et d'exprimer la demande. Y a-t-il eu des demandes ? Si oui, la coordination a-t-elle bien fonctionné ? Le CICA du 20 juin trouvera ces questions dépassées.

La question se pose pour l'avenir. En dehors de toute orientation politique, une mairie peut-elle offrir ce service au citoyen quelles que soient ses opinions ?

M LE MAIRE : Le problème est celui de savoir ce qu'il convient de faire car autant pour tous ceux qui ne peuvent pas, par leurs propres moyens en raison souvent de handicap, aller jusqu'à un bureau de vote, il est souhaitable de trouver une solution, autant il me semble que la mise en place d'un dispositif qui pourrait être un peu manipulateur serait intolérable !

Il y a deux objectifs contradictoires mais il faudrait pouvoir les concilier pour que tout se passe bien.

Je ne suis pas sûr que l'importance de ceux qui ne peuvent pas participer à l'élection soit considérable actuellement par rapport à ce problème- là, mais nous pourrions essayer de mettre en place, si vous le voulez, un groupe de travail afin qu'il fasse des propositions en la matière et que nous les fassions remonter.

Mme JAUREGUI : *Oui parce que ça part quand même d'un bon sentiment, de vouloir voter directement. La question est délicate, je le reconnais.*

M. LE MAIRE : *Nous sommes d'accord là-dessus.*

2 – Mme JAUREGUI : Nous voudrions vous exposer la situation suivante : les personnes à faibles revenus bénéficient de la gratuité des prêts de livres dans les bibliothèques de la ville.

Cependant, dès qu'elles souhaitent emprunter des documents sonores, elles doivent acquitter 35 euros. La plupart du temps, elles sont obligées d'y renoncer. L'entrée dans une bibliothèque/médiathèque suscite la curiosité, facilite l'ouverture à tous les médias, est sensée mettre la culture à la portée de tous. Cette restriction par l'argent dans une grande ville comme Lyon est singulière. D'autres grandes villes ne font pas la distinction. La gratuité s'étend à tous les prêts. Il nous semble incongru, voire choquant d'établir cette frontière entre lecture, films et musique. Pour votre gouverne, nous ajoutons à la présente requête, celle déjà présentée, voici plus d'un an par l'équipe CFDT de la bibliothèque Jean Macé. Vous la trouverez en pièce jointe.

Nous savons qu'il n'est pas dans vos attributions de mettre cette question à l'ordre du jour d'une de vos commissions.

Il y a des passerelles entre vos équipes et la Mairie Centrale. Peut-être serez-vous mieux en mesure de défendre cette requête. Etant dans la proximité des citoyens, vous êtes à même de mesurer son bien fondé.

Nous vous remercions à l'avance pour votre intervention.

Mme POIRIEUX-PELLETIER : Pour vous répondre avec efficacité, nous avons interrogé Monsieur Gilles EBOLI, Directeur Général des bibliothèques de Lyon et il a bien voulu nous donner les réponses suivantes :

Cette question reprend une question que le Syndicat CFDT de la bibliothèque a posé il y a plus d'un an à Monsieur KEPENEKIAN, adjoint au maire de Lyon, en charge de la culture. Cette demande a été intégrée dans les ateliers mis en place pour définir le projet d'établissement concernant la bibliothèque municipale de Lyon.

En ce qui concerne la tarification, quelques principes ont été établis dont celui prioritaire de la simplification des procédures. A l'heure actuelle, il existe en effet une possibilité d'abonnement pour le livre uniquement, une deuxième pour le livre et le disque et une troisième pour le DVD.

Monsieur KEPENEKIAN a donné son accord pour une carte d'abonnement unique, afin de favoriser l'élargissement à tous les publics mais, il a formulé une réserve pour préserver les recettes en provenance des usagers.

Les fonds publics ne sont pas extensibles et il est important de ne pas leur supprimer leurs recettes déjà affectées pour la bonne marche des bibliothèques.

La gestion des DVD a un coût beaucoup plus important que la gestion des livres, du fait de la cherté et de la fragilité du support.

Ce coût de gestion est donc impacté pour le moment sur l'abonnement ; une réflexion est en cours et un atelier spécifique a été créé pour réfléchir et travailler sur cette carte unique qui est déjà en bonne voie de réalisation, différents scénarios et des projections seront bientôt présentés, tenant compte des principes établis.

Une réponse devrait nous être apportée dans un délai assez bref et nous nous en ferons l'écho.

2 – ARDHIL 7 :

1 - M. JEANDEL : Durant l'année 2011, furent organisés plusieurs ateliers de concertation concernant le devenir de l'espace Mazargan. Or, à ce jour, plus de nouvelles ! Où en est-on sur ce projet ? Merci de nous indiquer où en est le projet, s'il y aura de nouvelles concertations et leurs calendriers.

M. DUCARD : Comme vous êtes au courant de tout, je n'ai plus grand-chose à vous apprendre ; Entre temps, nous ne nous sommes par arrêtés, vous avez déjà posé la question au mois de février, concernant l'ilot Mazagran et à ce moment -là, nous en étions à la consultation de la maîtrise d'œuvre.

Je vous avais dit qu'il y avait quatorze candidats ; le jury s'est réuni et la maîtrise d'œuvre a été choisie : il s'agit de l'atelier Ville en Ville.

Ce cabinet a été présenté lors du comité de suivi participatif que nous avons mis en place au mois de septembre dernier et il y en a eu un le 24 mai dernier, il est constitué d'une douzaine de représentants des associations et des acteurs locaux.

Le comité de suivi participatif est là pour suivre un peu tous les travaux en cours. En plus, il y a eu un atelier le 18 juin avec le premier travail du paysagiste ; un deuxième atelier aura lieu le 3 juillet.

Il était prévu de s'approprier progressivement des ensembles du territoire en faisant une « maison de projet » un peu différente sur la voirie et ça se ferait sur l'actuel rue Mazagran, qui serait fermée à partir du mois de septembre.

2 - M. JEANDEL : Lors du dernier CICA, nous avons souhaité la mise en place d'une commission extra-municipale sur la Politique de l'enfance. Madame KOTOV me semble-t-il n'était pas opposée au projet faisant tout de même remarquer que cela concernait d'abord les familles avec enfants. Certes, mais je tiens à rappeler qu'une politique publique, déterminée principalement par l'Etat a un prolongement sur le terrain par une politique d'action publique, dans laquelle est organisé un processus de mise en place de la politique publique.

Cela doit se faire dans un cadre partenarial où tous les citoyens sont les acteurs principaux de la mise en place de cette politique publique, qu'ils soient familles avec ou sans enfants. Aussi, à travers cette philosophie, nous renouvelons notre demande de la mise en place de cette commission extra-municipale petite enfance.

Mme REYNAUD : Je vais prendre la parole en lieu et place de Madame KOTOV : votre demande de mise en place d'une commission extra municipale est tout à fait légitime, d'ailleurs Madame KOTOV vous avait entendu et elle vous avait répondu qu'elle en organisait une en 2012.

Nous sommes encore à mi-parcours et je pense que ce sera fait à la rentrée ; vous avez raison de dire qu'une commission c'est un lieu d'échanges, d'information et de propositions entre acteurs de l'arrondissement, que ce soit des partenaires, des élus ou de simples citoyens.

Ce sera donc organisé.

Mme DAGORNE : *Simplement, je voulais en profiter puisque nous sommes sur les commissions extra municipales pour demander au niveau de la culture, car nous avons fait une réunion il y a 1 an 1/2 environ, sur la présentation des acteurs de la culture qui malheureusement n'étaient pas venus ce jour -là.*

Nous avons demandé à l'époque une commission extra municipale culture ayant pour objet la rencontre avec un certain nombre d'acteurs de la culture sur le 7^e arrondissement.

Cette réunion avait eu lieu effectivement mais les acteurs de la culture n'étaient pas venus, on avait dit que l'on prendrait le temps, qu'on leur expliquerait gentiment les choses pour qu'ils ne se sentent pas agressés, donc là, j'ajoute ma petite demande à nouveau pour que ça puisse être organisé à la rentrée dans le cours du 2^e semestre. Merci.

M. LE MAIRE : *Il n'y a pas d'objection sur le principe, cela dit, on peut monter des commissions extra municipales au niveau de l'arrondissement, en toute responsabilité, le problème c'est que de là à faire venir les gens que vous souhaiteriez y rencontrer, c'est nécessairement un peu plus compliqué et ça ne repose pas sur notre seule responsabilité.*

On essaiera de faire comme on le fait toujours, à savoir d'occuper une place aussi importante que possible par rapport au poids de l'Hôtel de Ville qui n'est pas du tout le même que celui de chacun des arrondissements.

3 - M. JEANDEL : Dans cette philosophie, une politique publique d'équipements sportifs nécessite un processus de concertation et de partenariat. L'audition en juin 2009 sur les équipements sportifs de Gerland nous semblait aller dans le bon sens. Patatras, tout est arrêté par la faute d'un projet pharaonique : le Grand Stade à Décines. Notre association demande : y a-t-il un projet sur le devenir du stade de Gerland et le complexe sportif aux alentours ? Je rappelle, par ailleurs, notre proposition, pourquoi pas la mise en place « d'un village universitaire international, olympique et sportif » ouvert sur le monde francophone principalement dont l'objectif serait de former des athlètes de haut niveau, par là-même, un vecteur de communication pour Lyon. Nous renouvelons donc notre demande d'une véritable concertation avec l'ensemble des associations sur le devenir du stade de Gerland.

M. DE FILIPPIS : Il y a longtemps que vous n'aviez pas parlé du stade de Gerland et de ses alentours mais à la veille des vacances, c'est peut-être le moment.

Lorsque vous parlez de complexe sportif, c'est le stade de Gerland, la plaine des jeux et est-ce que vous incluez le palais des sports ?

M. JEANDEL : *Au niveau de l'ARDHIL, on appelle ça un village international olympique universitaire.*

M. DE FILIPPIS : Quand vous parlez de complexe sportif, je ne sais pas où il commence et où il se termine.

Vous souhaiteriez un village universitaire international olympique et sportif.

Le stade de Gerland : je pense que la chose est réglée aujourd'hui, dans 3 ou 4 ans, lorsque le stade de Gerland, comme il est prévu accueillera des matchs de rugby, le stade passera de quarante deux mille places à environ trente mille places et le spectateur gagnera en confort.

La plaine des jeux : les scolaires l'occupent au quotidien, si vous allez à la plaine des jeux le soir, elle est occupée par les sportifs et je vous propose d'y aller un soir, vous verrez le monde qu'il y a – les footballeurs principalement, le tennis également – il y a également le week-end les matchs de foot.

Je ne vois pas aujourd'hui où l'on pourrait caser toutes ces personnes et n'y mettre que des champions de haut niveau car il y a quand même des milliers et des milliers de personnes qui fréquentent le lieu toute l'année.

Le palais des sports : il fête ses 50 ans cette année, c'est environ quarante manifestations par an, ce qui veut dire qu'il ne fonctionne pas simplement en juillet et août.

A titre d'information, on a l'impression qu'il est vide pendant la semaine, allez-y le week-end, vous verrez qu'il est quand même utilisé.

Pendant le week-end de Pentecôte, soit 3 jours, il y a eu le tournoi de qualification pour les Jeux Olympiques de handball féminin ; le week-end suivant, il y a eu France/Pologne de basket féminin ; il y a 15 jours, il y a eu les championnats de France de gymnastique qui ont attiré dix mille personnes environ, mille cinq cents gymnases qui venaient de toute la France.

Le Palais des sports était pratiquement complet, j'étais présent.

Le week-end dernier, pendant trois jours, il y a eu le volleyball, le tournoi international de volleyball, où il y avait l'équipe des Etats-Unis, l'équipe de France, l'équipe de Corée et une quatrième que j'oublie.

Quand on parle du palais des sports, c'est quand même un outil qui fonctionne formidablement, qui accueille les grandes manifestations et également la brocante des sans abris, des lotos etc. On arrive à avoir un Palais des Sports qui fonctionne en juillet et août avec également des divertissements, c'est-à-dire que les enfants qui ne partent pas en vacances, ont la chance s'il pleut d'utiliser le Palais des Sports.

Il y a un choix : où on fait un village olympique pour les champions de haut niveau, ou on utilise les lieux pour les gens qui font du sport au quotidien et je pense que dans les prochaines années, le stade de Gerland et le Palais des Sports continueront à faire ce qu'ils font depuis quelques années.

Est-ce qu'il y aura un village olympique plus tard ? Peut-être, mais ce n'est pas dans l'immédiat.

M. JEANDEL : *Je comprends votre réponse, mais la vision que j'ai de cet équipement sportif c'est qu'il devienne effectivement un village olympique, mais ça suppose un autre débat, une politique sportive et d'équipement sportif au sein de la ville de Lyon.*

A Gerland on a ce qu'il faut mais compte tenu de ce quartier qui est en devenir, que nous allons avoir plus de trois mille étudiants, chercheurs de haut niveau et des entreprises avec des cadres de haut niveau, il me semble qu'il serait bon de redonner à Gerland la possibilité d'être un vecteur pour Lyon avec un niveau international.

4 - M. JEANDEL : Dans la presse, nous avons lu qu'un projet d'envergure et de large requalification autour de l'îlot Fontenay et de la place des Pavillons allait se mettre en route. Pourriez-vous nous donner des informations complémentaires et s'il y aura une concertation-participation avec tous les acteurs concernés ?

M. DUCARD : Bien sûr Monsieur JEANDEL, je suis étonné parce que vous qui suivez toute l'actualité des conseils d'arrondissement, vous devriez savoir et même dans le compte du conseil d'arrondissement qui a eu lieu le 3 mai, nous avons délibéré sur le projet d'aménagement de l'îlot Fontenay sur lequel on a adopté à l'unanimité la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Grand Lyon et, le projet d'aménagement dont vous parlez qui s'étend de Jean Jaurès, Debourg, le secteur Fontenay avec la relocalisation du Casino, l'introduction de la bibliothèque et jusqu'à la place des Pavillons.

Je tiens la délibération à votre disposition.

Dans une option, il est prévu un aménagement jusqu'à la rue de Vercors, et la place des Chalets.

Quand vous aurez lu la délibération du conseil d'arrondissement, une enquête publique va commencer à partir du 22 juin, donc après-demain ; le cahier d'enquête publique se trouve à la mairie du 7^e arrondissement et vous pouvez venir le consulter, il est intéressant et décrit un peu mieux encore que ce que j'ai fait au mois de mai.

A la rentrée, on fera une réunion d'information dans le cadre d'une commission extra-municipale, ce sera une rencontre spécifique pour informer et voir le champ d'actions de ce plan d'aménagement, le calendrier, parce que ce projet va s'étaler jusqu'à 2015.

5 - M. JEANDEL : Depuis bientôt deux ans, il nous est rabâché à longueur d'articles de presse que se mettait en action « un management de centre ville pour notre arrondissement. Vu de l'extérieur, cela nous donne l'impression d'un joujou de « bobos » qui ressemble plus à un « volapuk invertébré sans âme », qu'à un outil efficace car nous attendons toujours, sur le terrain, des actes concrets qui tardent à venir.

Je vais donner quelques chiffres pour le public : 37 000 € dont 7 000 € pour le local par la ville de Lyon – 15 000 € par l'Etat – 12 000 € par le Grand Lyon – 10 000 € par la CCI – 600 € par la Chambre Syndicale de l'Artisanat et 85 400 € par les partenaires privés.

Le 7^e arrondissement qui représente au niveau population 1,9% du Grand Lyon, ce qui fait 5,5% du nombre d'habitants.

J'ai vu le compte rendu de la Communauté Urbaine de Lyon, de la décision d'octobre de 2011, à savoir que concernant l'association pour le développement du commerce dans le 7^e, a une provision budgétaire de 52 500 € étalés sur 3 ou 4 ans.

Une fois de plus, dans sa composition, les citoyens, pourtant les premiers concernés n'y sont pas représentés et sont mis hors jeu. La démocratie participative, dans cette affaire n'est qu'une illusion. A quand une véritable concertation avec l'ensemble de tous les acteurs concernés ?

Mme HURTREL : Est-ce que je peux demander à Monsieur BLACHIER puisqu'il va intervenir quand nous aurons une commission du commerce et de l'artisanat ?

M. BLACHIER : Concernant la question de Madame HURTREL, il y a une convocation qui est partie il y a à peu près 1 mois pour le 25 septembre prochain à 18h15 dans cette même salle.

Si vous ne l'avez pas reçu, ce n'est pas normal, mais nous allons vérifier.

Monsieur JEANDEL, vous avez une question un peu moins excessive que celle que vous aviez posée à la fois sur la forme et le fond, je ne vais pas vous faire l'injure de la relire parce que j'ai cru que c'était une blague, tellement elle était excessive.

Le management de centre ville c'est une structure qui n'est pas forcément une structure de la mairie, d'ailleurs son président est ici et vous pouvez lui parler librement en dehors des CICA, il n'y a pas besoin des CICA pour parler avec d'autres associations.

Il faut sortir de chez vous et discuter avec les gens. Le président va vous répondre puisqu'il est là et après je compléterai.

M. SOREL : Monsieur JEANDEL est fâché avec les chiffres, je lui dirai que non seulement la Chambre des Métiers et de l'Artisanat n'a pas versé 600 € mais 2 000 €, mais peut-être que vous ne suivez pas suffisamment les dossiers.

En revanche, il y a quelque chose qui commence à être un peu bizarre, c'est que quand vous parlez du management du centre ville, d'un « joujou de bobo », je peux vous dire que compte tenu de plusieurs centaines de managements de centre ville en France et plusieurs milliers en Europe et dans le monde, ça fait beaucoup de « bobos ».

Quand vous parlez de « volapuk », je pense que vous faites référence au Général de Gaulle, qui était un grand spécialiste mais qui ne parlait pas de ça du tout, il parlait de l'Europe.

Le « volapuk », il faut quand même dire aux gens ce que c'est, c'est l'ancêtre de l'esperanto, c'était une façon qui avait été prévue par Monsieur Martin SCHAFFER qui avait considéré que, puisqu'il y avait eu le grand problème qu'avait essayé de résoudre Napoléon 1^{er}, de faire en sorte que les armées se comprennent, avait envisagé ce langage.

Je ne vois pas ce que ça vient faire dans votre question. A part que vous citez le Général de Gaulle et, je vous garantis qu'il doit « se retourner dans sa tombe », parce que vous ne parlez pas de la même chose.

Les évènements, vous ne faites que les subir depuis longtemps.

Le management de centre ville est passé au conseil municipal le 27 mars ; ça fait bientôt 2 ans que je vous entends dire dans la presse des bêtises.

Le 27 mars, ce n'est pas « il y a 2 ans », j'ai été élu président le 23 mai, alors quelque chose me dit Monsieur JEANDEL qu'il faudrait quand même que vous pensiez à regarder les dossiers avant de parler sans savoir et avant d'insulter les gens.

Ici, vous êtes dans une Assemblée où il y a des élus qui ont le devoir de réserve, moi je ne l'ai pas et je vous dis une chose à force de dire des bêtises, vous vous êtes complètement décrédibilisé et maintenant j'arrête là.

M. BLACHIER : Le management de centre ville est une association, quelque part ce n'est pas forcément dans le cadre du CICA qu'il faut poser ce genre de question. Elle a pour vocation le développement et la mise en place du commerce, elle a trois représentants de la ville de Lyon, Monsieur le Maire du 7^e arrondissement, Madame l'adjointe au Commerce de la mairie centrale et Monsieur DELACROIX pour l'opposition.

Au niveau des chiffres, ils sont effectivement comme l'a dit Monsieur SOREL, un peu modestes car le budget est beaucoup plus gros que ce qui est dit, simplement parce que c'est une dotation sur un projet ambitieux.

Ce projet c'est d'arriver à diversifier le commerce à la Guillotière, d'arriver à apporter des nouveaux commerces à Gerland et c'est mis en place depuis le 23 mai.

Ce n'était pas prévu au départ dans le plan de mandat sur lequel il y a eu une unanimité du conseil d'arrondissement et je remercie tout le monde pour ce soutien.

Le travail fait me semble assez constructif dans le sens qu'il y a l'ensemble des acteurs publics, les acteurs privés, les acteurs institutionnels, donc c'est très intéressant.

Un certain nombre d'actions sont menées vis-à-vis de la vulgarisation du commerce dans l'arrondissement, par exemple « le guide du commerce du 7^e arrondissement » qui connaît un énorme succès chaque année et qui va être reconduit dans ce cadre -là, un certain nombre d'éléments sont intéressants à savoir que la plupart du temps, les managements de centre-ville sont des opérations très chères pour les contribuables ; celui-ci, c'est justement quelque chose qui a un fonctionnement privé,

qui est majoritaire, c'est suffisamment rare pour être souligné, c'est-à-dire que les entreprises nous font confiance pour monter ce genre de choses.

Dans les années qui viennent cela veut dire concrètement : informer les commerçants, avoir un guichet unique, c'est-à-dire qu'une entreprise qui arrive chez nous est un interlocuteur et un seul, c'est important car quand vous êtes en création d'entreprise, vous avez suffisamment de soucis comme ça.

Avoir une représentation dans les salons professionnels, on arrive à attirer des enseignes, on en a besoin dans le nord du 7^e arrondissement pour le booster et le diversifier.

C'est une action du management du centre ville ; amener à des actions et à des dialogues vis-à-vis des commerçants car vous êtes peu protégés face au chômage et vis-à-vis des risques de l'existence au niveau de la santé. Le management de centre ville fait un partenariat avec un certain nombre de mutuelles.

Il y a un nombre de représentants de structures qui est assez considérable là-dessus et ceci pour que toutes les bonnes volontés soient réunies quels que soient leur bord et leur fonction.

C'est un outil dont nous devrions nous réjouir dans le sens où ce n'est pas l'argent des contribuables du 7^e ou quasiment pas qui sort, mais ce sont énormément de moyens qui sont mis à disposition pour les entrepreneurs du 7^e et pour les consommateurs.

6 – Mme HUBART : Je ne sais pas si on ne sait pas lire, mais je sais compter. Lors de manifestations culturelles Place des Pavillons et alentours, nombreux sont les habitants ou les visiteurs qui nous ont interpellés au sujet du stationnement. En effet, ils en ont assez d'être systématiquement harcelés par l'excès de zèle policier, qui de ce fait les oblige à régler des amendes parfois conséquentes. Pour les habitants du quartier, de l'arrondissement, il existerait, selon certains, des tarifs préférentiels pour le stationnement. Est-ce-vrai ?

Mme PEILLON : Concernant la place des Pavillons, c'est un secteur commerçant réglementé en stationnement payant, c'est une des rares zones de Gerland où le stationnement est payant et pour cause, il permet une rotation des véhicules qui permet aux commerçants d'avoir une diversité de clients et comme pour toute zone de stationnement payant, il y a une présence policière sinon, je ne suis pas sûre que ça serait suffisant.

Il y a deux types d'équipages qui interviennent dans le 7^e arrondissement, le poste de proximité du 7^e et ponctuellement, le SCS (Service de Contrôle du Stationnement)

Parfois, mais c'est exceptionnel, ces services passent le même jour avec peu d'écart, mais ça reste très exceptionnel, puisque le poste de la mairie du 7^e de Police Municipale, intervient deux à trois fois par semaine sur cette zone -là alors, que le SCS intervient beaucoup plus ponctuellement puisqu'il n'est pas limité au service du 7^e arrondissement et se déploie plus largement.

Il est possible que quelqu'un ait été verbalisé deux fois dans la même journée et que cela vous ait été relaté.

Il y a deux grandes familles de verbalisation pour le stationnement : la première c'est quand on ne paye pas alors que le stationnement est payant ; jusqu'au mois d'août de l'année dernière, c'était 11 €, maintenant c'est 17 €, ce sont des tarifs fixés nationalement et non pas par la commune et l'autre motif plus grave, c'est le stationnement dans un endroit interdit ou dangereux et là c'est 35 €. Dans les deux cas, il semble normal de verbaliser puisqu'il y a des règles de vie commune, non respectées et connues de tous.

Je comprends l'énervement des personnes en question, mais si elles étaient en infraction, c'est normal qu'elles soient verbalisées.

Il existe des tarifs préférentiels dont je vais vous parler et je suis étonnée que vous ne les connaissiez pas parce que ce n'est pas nouveau du tout.

Cela s'appelle le stationnement résident, c'est une formule qui existe à la journée, à la semaine ou au mois. Au mois c'est 16 €, c'est quand même un tarif très abordable et on peut obtenir la vignette à la mairie du 7^e arrondissement sur présentation d'un certain nombre de documents, notamment la taxe d'habitation ; effectivement un commerçant qui ne résiderait pas dans le 7^e n'est pas éligible au stationnement résident.

Il y a une petite tolérance pour les personnes qui habitent en zone gratuite à la frontière du payant, il est possible d'avoir ce tarif résident sur dérogation.

Les démarches se font en mairie d'arrondissement et il y a une vignette annuelle et chaque jour, chaque semaine ou chaque mois, on peut choisir un ticket.

Quelqu'un qui est absent un mois, n'est pas obligé de prendre le stationnement ce mois-là. Cela peut se faire sur Internet ou dans les bornes comme il y en a une à la mairie à l'entrée.

Mme AIT MATEN et moi-même avons souvent des courriers relatifs aux problèmes de verbalisation de stationnement : nous avons les courriers de ceux qui se plaignent du zèle de certains policiers, et des riverains qui se plaignent de ne jamais voir les policiers qui verbalisent.

C'est le problème de la Ville, il faut trouver le juste milieu dans cette réglementation.

3 – Association pour la Valorisation du Parc de Gerland et de son Environnement :

1 – **Mme HURTREL : Environnement** : Nous revenons Monsieur le Maire, sur les problèmes de notre quartier, car depuis notre dernière intervention, à nouveau des dégradations de véhicules se sont produites.

Les dépôts de plaintes ont été faits mais avec de nombreuses difficultés, quelquefois plus de 4 heures d'attente. Comment expliquer un tel état de fait ?

Madame AIT-MATEN nous avait dit que tous les lundis, elle rencontrait le commissaire de police, donc serait-il possible de lui en parler et de voir si on ne pourrait pas faire quelque chose.

Je sais bien que ce n'est pas du ressort de la mairie mais en même temps, y a-t-il une solution.

M. LE MAIRE : Effectivement, en arrivant à la mairie il y a environ une dizaine d'années, j'ai mis en place une réunion hebdomadaire qui fait que tous les lundis matins, on rencontre le commissaire de police et le responsable de la police municipale.

On essaie de faire le point par rapport à la semaine qui vient de s'écouler et de voir quelles dispositions pourraient être prises pour les semaines à venir.

Nous n'ignorons rien de ce qui se passe dans nos quartiers du 7^e arrondissement, ici ou là, nous avons des secteurs difficiles, on n'a pas découvert un procédé infallible, nous n'en sommes pas là.

Nous n'avons jamais renoncé à apporter à nos concitoyens des moyens de sécurité et un maximum de propreté au niveau des espaces publics ; nous ne renonçons à rien mais bien évidemment, nous n'avons pas 100% d'efficacité et, ce que vous dénoncez c'est largement dû au fait que les effectifs ont quelque peu « fondu » pendant les 5 ans qui viennent de s'écouler.

Nous avons moins de policiers, donc moins pour répondre y compris au 17, car quand on l'appelle, on s'attend à voir arriver les policiers dans les 5 mn qui suivent ça arrive de temps en temps, mais souvent il leur arrive aussi hélas, à être appelés sur des situations les plus difficiles qui risquent d'être plus dramatiques.

On voyait encore cette semaine avec le commandant de gendarmerie qui représente en ce moment le commissaire du 7^e arrondissement qui nous disait qu'il ferait la liste de tous les dépôts de plainte qui seraient faits sur le 17.

Il fera la recherche pour bien s'assurer de ce qui s'est passé au niveau de ses effectifs et des effectifs sur lesquels il peut compter pour avoir une efficacité plus grande au niveau de cette possibilité qui nous est offerte en permanence avec les contacts des services de police.

La police aussi est tout à fait disposée à avoir plus d'efficacité, y compris avec une perte de ses effectifs, mais j'espère que l'on pourra facilement trouver en la matière différents moyens qui nous permettront une plus grande efficacité pour la tranquillité de nos concitoyens.

2- **Mme HURTREL : Commerces et artisanat** : A quand la réunion promise par Monsieur Blachier sur le Commerce et l'artisanat sur Gerland ? Monsieur BLACHIER a déjà répondu.

4- CIL Université-Jean Macé-Berthelot :

1 - M. RECORBET : Une nouvelle fois il me faut revenir sur **la propreté de notre quartier**. Le dimanche 27 mai et c'est pareil tous les dimanches, la place Jean Macé était dans un état de saleté repoussant. En en faisant le tour, j'ai dénombré 16 bouteilles de vin ou d'alcool fort, 66 canettes de bière ou jus de fruit sans compter les restes de repas : pizzas, boîtes de conserves, pots de yaourt et peaux de banane. Je vous fais grâce des paquets de cigarettes ou autres papiers d'emballage.

Quand va-t-on enfin prendre des mesures contraignantes pour faire respecter la propreté de l'espace public ? La Mairie de Lyon a pris récemment un arrêté interdisant la vente d'alcool après 22h00. Qui fait respecter cet arrêté qui momentanément ne sert strictement à rien hormis peut-être sur les Berges du Rhône ? Monsieur le Maire, vous m'avez dit lors d'un précédent CICA que « tout le monde avait le droit de se coucher sur un banc, on est en démocratie ». J'ai imprimé et je ne reviendrai pas là-dessus mais tout le monde a-t-il le droit de laisser « sa merde » là où il se pose ?

Une des conséquences de cet état de fait c'est qu'on revoit des rats de bonne taille qui viennent se nourrir de ces restes. Les services de la propreté du Grand Lyon se réorganisent périodiquement sans que l'on voie une quelconque amélioration. Pour notre secteur l'interlocuteur est Monsieur Yvon Pérez je crois, avez-vous des contacts réguliers avec lui et des visites sur le terrain ? Mais qui se déplacerait un dimanche matin pour constater ?

Pour en finir avec cette question, je voudrai saluer le travail de l'entreprise privée qui assure le nettoyage après les marchés du mercredi et du samedi : ils ramassent tout y compris dans les pelouses sans distinction d'espace public ou d'espace vert contrairement aux agents du Grand Lyon.

Mme RIVOIRE : L'absence de propreté, nous en avons souvent parlé, on en reparlera encore souvent, est due à un manque de civisme et j'essaie de réfléchir comment rééduquer la population pour qu'elle laisse un peu moins de saleté sur l'espace public.

C'est compliqué, nous essayons de travailler avec les conseils de quartier, notamment la journée de la propreté, petit à petit nous y arriverons, on essaie de travailler avec les écoles. Le résultat n'est pas encore satisfaisant.

Concernant la place Jean Macé, effectivement aujourd'hui les services de propreté du Grand Lyon se sont réorganisés, cette place est en fréquence treize, nettoyée du lundi au samedi matin, également le samedi après-midi et le dimanche matin.

M.RECORBET : *Quand je suis passé, il était presque 11h00 du matin et elle était dans cet état- là.*

Mme RIVOIRE : Oui mais les équipes ont un certain nombre de lieux à nettoyer, ils sont obligés de faire une ronde.

Vous saluez le travail fait sur le marché : effectivement, c'est une entreprise privée est chargée de la place où se tient le marché et également de l'espace vert. Elle ramasse la totalité, mais les services de propreté du Grand Lyon ne nettoient que la place, les espaces verts étant nettoyés par les services des espaces verts.

M.RECORBET : *J'ai vu des cantonniers qui prenaient des papiers et les jetaient dans la pelouse.*

Mme RIVOIRE : Je crois que le travail est relativement bien fait, le responsable de la propreté c'est Monsieur Yvon PEREZ, j'ai régulièrement des contacts avec lui ; je vous avais dit que je ferais une réunion sur la réorganisation, la grève de la collecte a un peu décalé la mise en place de cette réunion et je vous promets à toutes les associations et à Monsieur RECORBET qu'en septembre, on aura l'occasion de parler de la propreté et nous viendrons vous présenter la réorganisation.

Monsieur PEREZ me disait que d'après les indicateurs de qualité il y avait une amélioration mais il reste toujours des points noirs, c'est sans problème pour que l'on puisse refaire des diagnostics en marchant, on l'a fait ensemble et on peut le refaire.

Monsieur Yvon PEREZ est tout à fait d'accord pour se déplacer même un dimanche matin pour venir faire le tour. On peut organiser une tournée pour voir les dysfonctionnements si vous le souhaitez.

Les services de nettoyage essaient de faire le maximum.

2 - M.RECORBET : **Remise en état du trottoir** entre le 11 et le 17 rue de la Madeleine : la construction d'un nouvel immeuble sis 15 rue de la Madeleine, entre le bureau de tabac et la pharmacie a fortement perturbé l'accès à ces deux commerces et la circulation des piétons sur ce trottoir. Outre les nuisances créées pendant plus d'un an par le chantier, les dégâts sur le revêtement du sol sont importants : trous, tranchées mal refermées, dénivellement.

De nombreux accidents graves tels que chutes de personnes âgées, chevilles tordues et autres ont déjà été dénombrés. Maintenant que le chantier est terminé, qu'attend-on pour remettre au plus vite en état cette portion de trottoir ?

Mme RIVOIRE : Je crois que vous savez que lorsqu'il y a une construction et que le chantier empiète sur le trottoir, la remise en état est à la charge du constructeur ; sur cet espace les services de voirie du Grand Lyon, ont pris contact avec le constructeur, ils lui ont envoyé un devis qui n'a pas été validé par le constructeur et c'est pour ça que la remise en état n'est pas encore faite.

Je suis consciente que ça peut poser des problèmes, les services de voirie relancent le constructeur et dès qu'il aura donné son accord sur le devis, le trottoir sera refait.

Nous avons beaucoup travaillé sur ce chantier -là, Monsieur DUCARD et moi-même nous y sommes allés plusieurs fois pour essayer d'assurer le cheminement piétons, c'est un peu compliqué mais, comptez sur nous et sur la voirie pour que l'on puisse refaire ce trottoir dans les plus brefs délais.

Mme DAGORNE : *Si vous me permettez, ce chantier a été le contre exemple de ce qu'il faut faire en matière d'occupation de la voie publique.*

J'ai rarement vu un chantier pareil ; vous nous dites qu'on attend l'accord sur le devis, si cet accord n'arrive jamais, est-ce qu'on a des mesures de coercition et avec quel délai ? Cela fait 2 ans que ce chantier – je sais que vous êtes venus souvent et que l'on a évité de graves accidents de voiture à cause des montages et démontages de grues qui n'étaient pas signalés, sans signalétique en bout de rue avec des voitures qui prenaient la rue Saint Lazare à 1h00 du matin – on ne va peut-être pas attendre 6 mois pour que l'on refasse le trottoir, parce qu'il y a quasiment 40 m² de trottoir inutilisables et dangereux, devant une pharmacie.

Le trottoir en face est très étroit en plus et pour un certain nombre de personnes à mobilité réduite et, il y en a dans le quartier, ça devient pénible.

Est-ce qu'on peut faire accélérer un peu ?

Mme RIVOIRE : *Effectivement, nous préférons traiter à l'amiable, que le constructeur soit d'accord sur le devis qui lui a été présenté, si ce n'était pas le cas, on referait le trottoir et après on attenterait une action en contentieux contre ce constructeur.*

On préfère trouver un accord avec lui avant d'aller en contentieux, c'est plus simple, mais comptez sur nous, nous sommes attentifs à la situation.

M. DUCARD : *Je rajouterai qu'effectivement sur Lyon, nous avons à peu près trente chantiers en permanence. C'est un des chantiers qui nous a donné le plus de travail. Il est rare que l'on se soit déplacé autant..*

C'est un contre exemple mais Saint- Louis est quand même un village, il y a une densité de population du matin au soir, les pompiers passent, les ambulances, l'espace est très contraint.

Une fois que le chantier est terminé, la réfection de la chaussée, trois mois après ce n'est pas exceptionnel et comme c'est un endroit exceptionnel, avec Madame RIVOIRE, on a voulu que ce soit fait avant les vacances.

3 - M. RECORBET : Dans le 7 Actuel du mois de septembre 2011 et dans un article du Progrès de janvier 2012 la mairie affirmait sa volonté d'être à l'écoute de ses concitoyens pour résoudre leurs difficultés et définissait « sécurité et propreté comme une de ses priorités ». Or les habitants du secteur du Colombier sont confrontés aux nuisances générées par les bandes de jeunes qui fréquentent le stade avec de nouvelles intrusions et de nouvelles dégradations au mois de mai qui ont donné lieu à des signalements auprès du Commissaire de police.

Quelles dispositions pérennes allez vous prendre pour résoudre ces difficultés qui pourrissent la vie des habitants de ce secteur et occasionnent non seulement des nuisances sonores mais des dégradations aux immeubles et aux biens ? Attend-on que des problèmes plus graves se produisent pour réagir et empêcher que cette délinquance s'amplifie ?

Lors de la réunion qui s'était tenue à la Mairie vendredi 7 octobre 2011 en présence du constructeur Monsieur Rossi, de Monsieur CHOBAX, de Monsieur DE FILIPPIS, et d'une personne de la direction des stades il avait été décidé d'installer un abri touche de 5 mètres à l'endroit où les grilles avaient été arrachées afin d'éviter les squats de l'entrée du 44 rue Colombier.

Aujourd'hui cette copropriété a entrepris les réparations des dégradations avec le risque de nouvelles dégradations perpétrées par les jeunes qui s'assoient par grappes sur les bacs à fleurs. Ce qui serait évité si le banc prévu était installé, la solution de transition apportée avec l'ouverture permettant le passage des jeunes vers le stade favorisant ces squats. Combien de temps encore les résidents de cette copropriété seront-ils privés de leur droit à la tranquillité et à la sécurité ?

M. DE FILIPPIS : Nous revenons au terrain de sport du Colombier.

Votre question est très longue : vous parlez dans une première partie des problèmes nocturnes. Monsieur le Maire vous a expliqué tout à l'heure que chaque lundi, il y avait une réunion avec le commissaire de police, donc je suis certain que lors des prochaines réunions Monsieur le Maire va aborder une nouvelle fois le problème du terrain de sport du Colombier.

L'idéal serait une clôture que l'on puisse fermer la nuit ; elle est toujours promise, on vous a dit que courant 2013, il y aura une clôture qui ressemblera à une clôture et, je passe de temps en temps devant, lorsque je rentre chez moi, j'ai remarqué depuis le dernier CICA, aucune grille n'avait été enlevée et tout cela parce qu'il y avait eu un passage pour une personne.

M. RECORBET : *Ca n'a pas empêché la bande de tourner autour de la bibliothèque !*

M. DE FILIPPIS : Attendez, là on parle d'autre chose. Depuis des années les grilles duraient 15 jours, là cela fait 2 mois qu'elles sont présentes, la solution apportée d'un passage n'est pas trop mauvaise.

J'irai voir demain matin et je poserai la question pourquoi ils ont fermé l'issue de 80 cm.

Dans la deuxième partie de votre question, vous parlez de l'abri de touche ; nous sommes allés un jour avec les personnes citées et nous nous sommes dit qu'éventuellement, nous pourrions mettre un abri de touche, c'est ce que l'on trouve sur les terrains de football et de rugby ça fait de 5 à 10 m et ça abrite les gens qui sont dessous.

On s'est dit qu'on pourrait le mettre vers le couloir d'athlétisme qui longe juste le muret de la rue du Colombier. Ce couloir d'athlétisme est très utilisé par les scolaires de Jean Macé. Nous avons posé la question, et si on met un abri de touche, le couloir sera inutilisable, donc c'est non.

Il faut savoir que c'est interdit de le mettre à l'extérieur car les abris de touche ne doivent être que sur les terrains de football et de rugby.

On ne va pas s'amuser à mettre cette espèce de « cabane » sur le terrain de sport du Colombier. Il n'y aura donc pas d'abri de touche sur le terrain de sport du Colombier.

On va passer dans un domaine privé : le bâtiment en face le terrain de sport, nous nous sommes vus plusieurs fois et, c'est le problème des jeunes qui s'installent dans l'allée : les jeunes qui s'asseyent devant le 44 rue du Colombier, ne concernent pas la mairie.

Par contre, lorsque j'ai rencontré à plusieurs reprises la personne, je lui ai dit qu'il faudrait que les habitants de cet immeuble prévoient une grille ; j'ai même donné l'adresse d'un bâtiment qui ressemblait à cette rue du Colombier, c'est 70 rue du Repos.

Il y a une grille et personne ne peut s'asseoir, maintenant c'est un problème de propriétaires etc. mais nous ne pouvons pas intervenir en tant que mairie du 7^e arrondissement.

5 – A.G.I.R (Association Gerlandaise Inter Résidences :

1 - **M. GUILLEM** : **Mur dangereux rue Jean Pierre Chevrot** : En effet, ce mur est en permanence ébranlé par les coups de butoir occasionnés par les fenwicks qui déposent en permanence des palettes et les enfants qui vont au parc prennent l'habitude de se cacher derrière.

J'ai pris des photos et je vous les ai fait passer ; le mur est fissuré.

M. LE MAIRE : Je pense que si vous avez des photos, il faudrait les apporter parce que plusieurs personnes sont allées pour voir ce qu'il en était et ils n'ont pas trouvé ce mur. Si vous voulez bien, vous irez ensemble sur place, de manière à ce que tout le monde comprenne de quoi il s'agit.

M. DE FILIPPIS : Je vais assez souvent au Palais des Sports et pas seulement le week-end, vous parlez bien du mur du parking ? Il doit faire à peu près 60 cm.

J'y suis passé il y a encore trois jours, il n'y a rien et je ne pense pas qu'ils font exprès de taper dans les murs, vous êtes tombé au moment où ça arrivait, je les ai vus manœuvrer, ils travaillent sans arrêt, mais ils n'ont pas démoli le mur.

Par contre, il y a une chose que vous n'avez peut-être pas vu et c'est bien plus intéressant, il y a le muret avenue Jean Jaurès, où il y a les petites maisons, là c'est vrai que le mur est un peu écroulé et le grillage est esquiné.

A ce niveau -là, nous allons demander de faire le nécessaire, mais je dis bien à cet endroit -là, mais là, ce ne sont pas les fenwicks.

M. GUILLEM : *Je vous le signale uniquement, parce que je me suis fait aider par un jardinier avec un râteau, il a enlevé toutes les branches d'arbre. Si vous passez devant le mur, avec le buisson qui est énorme, vous ne voyez pas les fissures. Il y a des fissures qui font 6 cm de large.*

M. DE FILIPPIS : Il y a des fissures au niveau des poteaux. Vous dites que les enfants se cachent derrière, on ne va quand même pas interdire aux enfants de se cacher derrière un mur, surtout qu'il n'est pas en voie d'écroulement.

2 - **M. GUILLEM** : **Parking public Jean Pierre Chevrot** : Quelle solution pour le stationnement des visiteurs du parc ? En effet, sur les 9 allées du parking public seulement trois allées sont disponibles au stationnement, les autres allées sont bouchées par des blocs de béton.

Nous avons un jardinier handicapé, son épouse se garait dans le parking pour le récupérer, et là, elle a pris une contravention. Toutes les allées intérieures sont bouchées par des blocs de béton.

Vous avez des motos écoles, qui pourraient se garer à côté, mais elles ne veulent pas parce que c'est au soleil.

M. DE FILIPPIS : Il me semble bien avoir déjà répondu à cette remarque. Le parking du Palais des Sports n'est pas un parking public sinon il serait exploité par le Grand Lyon qui a cette compétence. Il appartient au Grand Lyon mais il a été mis à disposition de la ville de Lyon pour une exploitation privée par rapport au Palais des Sports et au stade de Gerland. Il est donc rattaché au Palais des Sports qui a très peu de moyen (budget, agent d'entretien) pour l'entretenir.

Nous l'avons donc restreint en superficie pour limiter son nettoyage mais nous pourrions également le fermer complètement comme c'était le cas il n'y a pas si longtemps (2 ou 3 ans). D'autre part, la ville de Lyon a signé une convention avec l'association moto-école du Rhône qui occupe et nettoie toute l'année 4 travées de ce parking sauf les jours de manifestations au stade ou au Palais des Sports.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas faire mieux. Si vous souhaitez utiliser le parking en entier, il faut donner l'exploitation au Grand Lyon avec le risque de le voir géré par une société et donc devenir payant comme la plupart des parkings public.

On ne va pas ouvrir les neuf allées. Lorsqu'il n'y avait pas de blocs de béton on a vu arriver des centaines de caravanes.

On scie les rails avec une scie facilement, et les caravanes passent. Le bloc de béton ne peut être enlevé que par un fenwick, ils n'en ont pas à leur disposition alors qu'ils ont des scies et peut-être des chalumeaux.

Il y a quelques années, les caravaniers s'étaient installés sur le parking du Palais des Sports et il a fallu 2 ou 3 mois pour les faire partir.

On fait le maximum pour qu'il n'y ait pas d'intrusion dans ce parking et là, vous nous dites qu'il faut enlever les blocs de béton pour que tout le monde y aille. Il y a un problème car dans ce cas - là, les camions pourront venir se garer à cet endroit.

Le principal problème à Gerland aujourd'hui ce n'est pas le Palais des Sports, ce n'est pas le parking et je pense qu'il y a de la place aujourd'hui pour se garer la semaine. Le week-end tous les parkings sont accessibles lorsqu'il y a un match de foot, une manifestation au Palais des Sports.

Vous ne me démentirez pas parce que j'y suis assez souvent parce que quand il y a cinquante voitures garées, ils ne peuvent pas garer la vingt et unième, elle se gare rue Pierre Chevrot et elle prend une contravention, ils peuvent faire 50 m à pied.

M. LE MAIRE : Nous allons passer à la troisième question car je veux bien que nous soyons concrets lors de notre CICA, mais il y a des limites, il ne faut pas tomber dans le détail non plus.

3 - M. GUILLEM : **Tags avenue Jean Jaurès** : Ne pourrait-on pas obliger les propriétaires à nettoyer leur façade ?

Mme RIVOIRE : Vous savez bien que l'on ne peut pas obliger les gens à prendre en charge certaines dépenses, parce que le contrat « façades nettes » dont j'ai souvent parlé ici en CICA est le suivant : pour les copropriétés, c'est à la charge de la copropriété et il faut qu'elle donne son accord pour souscrire au contrat anti tags.

Ce qui est intéressant, c'est qu'il n'y a pas de limitation d'intervention mais, il faut qu'il y ait une vraie volonté au départ des copropriétaires.

Le Conseil de quartier a travaillé dessus, on peut retravailler au mois de septembre, faire une opération spécifique mais la ville prend déjà une grande partie des frais de détagage aujourd'hui, il faut que chaque propriété prenne à sa charge la part de contrat qui lui revient.

M. GUILLEN : *Quand ce sont des propriétaires bailleurs, ils n'en ont rien à faire !*

Mme RIVOIRE : *Non, non je ne peux pas vous laisser dire ça, nous avons beaucoup d'immeubles où nous avons fait des contrats avec les bailleurs.*

Il y a des opérations et ça peut se faire ; vous nous signalez une adresse plus spécifique et nous allons essayer d'aller les voir et de solutionner le problème.

M. LE MAIRE : Nous en avons terminé avec la séance du CICA, je vous propose une pose de 10 mn, avant de commencer notre conseil d'arrondissement qui comportera quarante et un dossiers.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.
